



Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

1 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PrimaDry™
- **Code du produit:** SDS 65-001.12R01, 10955, 10954, 10993, 716, 716-JP, 725-JP, 7663
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
Agent d'apprêt dentaire professionnel
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent d'apprêt dentaire professionnel
- **Renseignements concernant le fabricant qui fournit la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Ultradent Products Inc.
505 W. Ultradent Drive (10200 S)
South Jordan, UT 84095-3942
USA
onlineordersupport@ultradent.com
(800) 552-5512
- **Responsable CE**
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Allemagne
Courriel : infoDE@ultradent.com
Téléphone du bureau : +49(0)2203-35-92-0
- **Service chargé des renseignements:** Customer Service
- **Numéro d'appel d'urgence**
CHEMTREC (NORTH AMERICA) : +1 (800) 424-9300
(INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
- **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 1)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

· **Préparations**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5	éthanol	🔥 Flam. Liq. 2, H225	<100%
EINECS: 200-578-6			
	Trade Secret	⚠️ Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	>1-<3%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Prenez les précautions nécessaires pour assurer votre propre santé et votre propre sécurité avant de tenter de porter secours et d'apporter les premiers soins. Consulter un médecin. Montrez cette fiche de données de sécurité au médecin présent. S'éloigner de la zone dangereuse.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **Après inhalation:**

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

Administrer de l'oxygène ou la respiration artificielle si nécessaire.

Veiller à l'apport d'air frais.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:**

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir.

En cas de vomissement, faire pencher la victime en avant pour éviter qu'elle n'aspire.

Rincer la bouche

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 2)

Recourir à un traitement médical.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes varient en fonction du taux d'alcool dans le sang. L'intoxication alcoolique légère se produit à des taux sanguins compris entre 0,05 et 0,15 %. Environ 25 % des personnes présentent des signes d'intoxication à ces niveaux. Au-delà de 0,15 %, la personne est définitivement sous l'influence de l'éthanol ; 50 à 95 % des individus sont cliniquement intoxiqués à ces niveaux. L'intoxication grave se produit lorsque le taux d'éthanol dans le sang est de 0,3 à 0,5 %. Au-delà de 0,5 %, l'individu est comateux et la mort peut survenir.

la mort peut survenir. L'éthanol non absorbé doit être éliminé par lavage gastrique après l'intubation du patient afin d'éviter toute aspiration. Éviter l'utilisation de médicaments déprimeurs ou l'administration excessive de liquides.

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Brouillard d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone

Produit chimique sec

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Monoxyde de carbone (CO)

Peut produire un risque d'incendie flottant.

Un risque d'inflammation statique peut résulter de la manipulation et de l'utilisation.

Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à la source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Les vapeurs peuvent se déposer dans des espaces bas ou confinés.

Les alcools brûlent avec une flamme bleu pâle qui peut être extrêmement difficile à voir dans des conditions d'éclairage normales.

Le personnel peut seulement sentir la chaleur du feu sans voir les flammes. Il faut faire preuve d'une extrême prudence

dans la lutte contre les incendies d'alcool. Combattez le feu à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyaux sans personnel ou des buses de contrôle. Refroidir

refroidir les récipients avec des quantités d'eau considérables jusqu'à ce que le feu soit éteint. Se retirer immédiatement en cas de bruit ascendant provenant des dispositifs de sécurité ou de décoloration du réservoir.

Ne jamais s'approcher d'un réservoir en feu.

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs, le brouillard ou le gaz. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 3)

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement**

Arrêter la fuite. Contenir le déversement si cela est possible et sans danger.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Liquide hautement inflammable. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Tout équipement utilisé lors de la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Une mousse de suppression des vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Contenir le produit répandu, puis le recueillir avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le placer dans un conteneur en vue de son élimination conformément aux réglementations locales/nationales. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le matériau absorbé.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeur ou de brouillard.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Les conteneurs métalliques utilisés pour le transfert de ce produit doivent être mis à la terre et reliés à la masse.

Stocker dans un endroit frais.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les matières inflammables.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Consulter les codes locaux de prévention des incendies pour obtenir des informations supplémentaires sur le stockage.

Voir l'étiquetage du produit.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Agent d'apprêt dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	--

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 4)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

L'équipement électrique doit être mis à la terre et conforme au code électrique en vigueur.

Ne pas fumer lors de l'utilisation.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs purificateurs d'air sont appropriés, utiliser un respirateur complet avec une combinaison polyvalente (US) ou des cartouches respiratoires de type ABEK (EN 14387) comme solution de rechange aux contrôles techniques. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un respirateur complet à adduction d'air. Utiliser des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

· **Protection des mains:**

Les gants doivent être inspectés avant d'être utilisés. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure des gants) afin d'éviter tout contact cutané avec ce produit.

Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Maintenir une fontaine oculaire et des installations de rinçage rapide dans la zone de travail.

Utiliser un équipement approuvé par les normes gouvernementales appropriées, telles que NIOSH (États-Unis) ou EN166 (Union européenne).

Protection du visage

Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou un écran facial complet en cas de risque d'éclaboussures.



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 5)

· **Protection du corps:**

Choisissez la protection corporelle en fonction de la quantité et de la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Tirant sur le jaune

· **Odeur:**

Genre alcool

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

78 °C

· **Inflammabilité**

Facilement inflammable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

3,3 Vol %

· **Supérieure:**

19 Vol %

· **Point d'éclair**

13 °C

· **Température d'auto-inflammation**

363 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non déterminé.

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

· **Dynamique:**

Non déterminé.

· **Solubilité**

· **l'eau à 20 °C:**

1,000 g/l

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

· **Pression de vapeur:**

Non déterminé.

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité à 20 °C:**

0,79 g/cm³

· **Densité relative**

Non déterminé.

· **Densité de vapeur à 20 °C:**

1,6 g/cm³

· **Autres informations**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Liquide

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**

· **Température d'auto-inflammation**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **VOCV (CH)**

99,00 %

· **Changement d'état**

· **Taux d'évaporation:**

Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· **Substances et mélanges explosibles**

néant

· **Gaz inflammables**

néant

· **Aérosols**

néant

· **Gaz comburants**

néant

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 6)

· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>Liquide et vapeurs très inflammables.</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité Stable**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Risque d'incendie.
- **Conditions à éviter**
Lumière directe du soleil
Température extrême
Flammes
Étincelles
Chaleur
- **Matières incompatibles:**
Métaux alcalins
Acides inorganiques forts
Peroxydes
Agents oxydants
Ammoniac
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	5.600 mg/kg (Guinea pig)
		3.400 mg/kg (souris)
		7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 Fish	>10.000 mg/l (FSH)
	LC50/4 h	39 mg/l (souris)
		20.000 mg/l (rat)

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 7)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

· **Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

64-17-5 éthanol

Algae Toxicity | 1.000 mg/l (Alg)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· **Catalogue européen des déchets**

HP3 | Inflammable

HP4 | Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1


Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1987
· ADR, IMDG, IATA	
· Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	1987 ALCOOLS, N.S.A. (éthanol)
· IMDG, IATA	ALCOHOLS, N.O.S. (Ethyl Alcohol)
· Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, IMDG, IATA	
	
· Classe	3 Liquides inflammables.
· Étiquette	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	B
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1987 ALCOOLS, N.S.A. (ÉTHANOL), 3, II

CH/FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 9)

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classement des liquides pouvant polluer les eaux:** classe B (Classification propre)

· **VOC (CE)** 99,00 %

· **VOCV (CH)** 99,00 %

· **Évaluation de la sécurité chimique:**

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 11)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 12.09.2025

Numéro de version 1

Révision: 12.09.2025

Nom du produit: PrimaDry™

(suite de la page 10)

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety

· Contact: Customer Service

· Acronymes et abréviations:
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NIOSH: National Institute for Occupational Safety
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CH/FR